

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 MAI 2023

Date de convocation 27 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Lumine de Clisson se sont réunis en séance publique, en mairie de Saint-Lumine-de-Clisson, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : -MM. Janik RIVIERE, Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Katia MONTAILLER, Stéphane BOURON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Teddy PRIEUR, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Hélène CADIOU, Tanguy CHATELLIER.

Absentes représentées :

- Céleste MORISSEAU donne pouvoir à Emilie BREGAINT
- Emilie BREGAINT donne pouvoir à Stéphane BOURON

Absent excusé :

- Yannick BOVAGNET

Le conseil a choisi, à l'unanimité pour secrétaire Mme Marie-Françoise RIVIERE.

Madame la Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 4 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmises avec la convocation au présent conseil :

Table des décisions du Maire

Prestataire	Objet	Montant TTC €	Date signature
BOUYGUES	Réparation éclairage terrain de foot	777,60	16/03/2023
TE44	Changement ballons fluos	1 326,00	20/03/2023
GENIN CHRISTOPHE	Marquage piste cyclable	1 560,00	27/03/2023
ESAT LEGE	Nettoyage salle des garennes	4 265,28	27/03/2023
EFFIVERT SPORT	Entretien terrain entraînement 2 ^{ème} semestre 2023	5 507,44	27/03/2023
EFFIVERT SPORT	Entretien terrain honneur 1 ^{er} semestre 2023	2 291,58	27/03/2023

EFFIVERT SPORT	Entretien terrain entraînement 1 ^{er} semestre 2023	2 273,70	27/03/2023
AUBRON MECHINEAU	Travaux liaison douce St Hilaire	2 235,79	28/03/2023
EFFIVERT SPORT	Entretien terrain honneur 2 ^{ème} semestre 2023	6 742,86	07/04/2023
TE44	Rénovation éclairage public	18 022,46	14/04/2023
TE44	Rénovation éclairage public	6 943,17	14/04/2023
TE44	Rénovation éclairage public	4 330,31	14/04/2023
LHOMMEAU	Arrachage haie terrain de Foot	590,40	19/04/2023
EDP ETUDE DI	Paillage espaces verts	1 207,80	19/04/2023
EXTINCTEURS	Remplacement des extincteurs	618,83	19/04/2023
DIAG IMMO EXPER	Diagnostic amiante avant travaux mairie	2 750,00	19/04/2023
LHOMMEAU	Broyage accotement et fossés	3 744,00	24/04/2023
BROSSEAU PAYSAGE	Curage des bassins d'orage	919,44	24/04/2023

PARTIE 2 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 16 Votes : 18

ADMINISTRATION GENERALE

1- Désignation d'un correspondant incendie et secours au sein de la commune

Reçu en préfecture le 10/05/23 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 04-214401739-202300504-202305101-DE

La loi du 25 novembre 2021, loi dite Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit, dans son article 13, une disposition importante dans l'organisation des collectivités locales : un « correspondant incendie et secours » doit être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Il s'agit pour ce correspondant de :

- ⇒ Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- ⇒ Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- ⇒ Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- ⇒ Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Débat : Néant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne,

- Par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION M. Xavier GUILLOU, 1^{er} adjoint en tant que correspondant « incendie et secours »

FINANCES

2- **Dispositif argent de poche**

Reçu en préfecture le 10/05/23 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 04-214401739-202300504-202305102-DE

Le dispositif "Argent de poche" est une annexe issue de l'opération "Ville vie vacances" (VVV).

Il offre la possibilité pour des adolescents (16 et 17 ans) d'effectuer de petits travaux de proximité sur une demi-journée, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation dans la limite de 15 € par jeune et par jour.

Le financement est assuré par la collectivité, promoteur de l'action.

La durée des activités est de trois heures effectives par jour, dans la limite de vingt jours par an en été et de dix jours sur l'ensemble des autres périodes de congés scolaires.

Par ailleurs, il est précisé que :

- Les chantiers ne peuvent se substituer à des emplois existants.
- Ils revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne et d'accompagnement d'une première expérience.

Il est proposé de créer plusieurs chantiers sur les thèmes suivants, avec pour objectif de permettre à des jeunes de s'impliquer dans un travail d'utilité collectif :

- Embellissement du cadre de vie (entretien des espaces verts dans une approche de développement durable, propreté des espaces publics, entretien du mobilier urbains, arrosage des massifs, etc.).
- Entretien des bâtiments communaux (nettoyage, petits travaux d'entretien, nettoyage des extérieurs, etc.).

Les conditions d'inscription proposées :

- Candidatures sur dossier d'inscription réservées aux jeunes de 16 et 17 ans, domiciliés sur la commune de Saint-Lumine-de-Clisson.
- Critère de sélection sur dossiers complets selon les besoins par type de chantier.

***Débat** : Pour répondre à la question d'Audrey CHICHET il est confirmé que l'idée est de proposer le dispositif à un maximum de jeunes luminais. Julie BAUDRY interroge sur les canaux de communication. Valérie DRAN précise que tout n'est pas encore finalisé mais que les moyens de diffusion sont ceux de la commune : Internet, Facebook, Intra Muros, etc... Reste à décider pour les affiches, flyers, etc...*

Les jeunes toucheront 15 € pour les 3h de travail.

Audrey CHICHET précise que le dispositif existe depuis longtemps sur la commune de Clisson où il s'agit d'une réelle plus-value pour les services communaux.

A la question de Marie-Françoise RIVIERE, il est confirmé la mise en place du dispositif pour l'été 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place le dispositif argent de poche sur la commune de Saint-Lumine-de-Clisson.

3- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES POUR DES JARDINS PARTAGES

Reçu en préfecture le 10/05/2023 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 04-214401739-20230504-202305103-DE

Messieurs Stéphane BOURON, conseiller délégué et Xavier GUILLOU, 1^{er} adjoint, exposent à l'Assemblée délibérante que la commune est propriétaire de différentes parcelles situées à l'arrière de la rue de la Vendée, acquises aux fins de constitution d'une réserve foncière.

Le parcellaire de cette zone est très fragmenté et son entretien peu aisé. Pour valoriser ces parcelles, il est proposé de mettre à disposition ces parcelles auprès de particuliers ou d'associations qui en feraient la demande.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de convention de mise à disposition, dont les principales caractéristiques sont :

- Durée de la mise à disposition une année renouvelable par tacite reconduction dans la limite de neuf ans.
- Pratique d'une culture respectueuse de l'environnement.
- Mise à disposition gratuite pour les associations.
- Mise à disposition pour les particuliers moyennant une redevance annuelle

Débat : Audrey CHICHET demande si un particulier peut changer de superficie d'une année sur l'autre. Xavier GUILLOU indique que les engagements pris seront respectés mais pourront évoluer au cas par cas.

Janik RIVIERE : « s'il y a plus de demandes que de parcelles ? ». Réponse : le règlement sera amené à évoluer en fonction des demandes et usages. Stéphane BOURON précise qu'il s'agit d'un jardin familial dont la production ne peut être destinée à la vente. Xavier GUILLOU donne lecture d'une partie de la convention qui explique ce qui est attendu comme « pratique d'une culture respectueuse de l'environnement ».

Question de Mathieu FRESLON sur la gratuité pour les associations alors même que ce sont des membres qui vont récolter pour eux-mêmes ? Les associations participent à la vie associative lumineuse. Janik RIVIERE précise que la gratuité est conditionnée à la mise en place d'un projet au sein de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les termes de la convention de mise à disposition de parcelles situées à l'arrière de la Rue de la Vendée, y comprises les conditions financières dont la mise à disposition gratuite pour les associations (13 POUR et 5 ABSTENTIONS) et la mise à disposition pour les particuliers (gratuité : 2 POUR/6 ABSTENTIONS), à savoir : 30 €/an (8 POUR 30 €/4 POUR 50 €/6 ABSTENTIONS) pour les parcelles d'une surface inférieure à 100 m² et de 60 €/an pour les parcelles d'une superficie supérieure à 100 m² (7 POUR 60 €/4POUR 80 €/7ABSTENTIONS).

PARTIE 3 : INFORMATIONS DIVERSES

1. Informations de l'Assemblée

1.1. PCS (Plan Communal de Sauvegarde) - Janik RIVIERE

- Sous la responsabilité du maire, il complète le dispositif ORSEC relevant de la responsabilité de l'Etat

- Il détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, les modes de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, les moyens disponibles et les mesures d'accompagnement et de soutien des populations
- Doit être finalisé pour septembre 2024
- Propositions : création d'un COPIL (élus) et d'un COTECH (agents) pour l'élaboration du PCS de la commune de St Lumine de Clisson => Doodle transmis à l'issue de ce conseil pour le positionnement des élus qui souhaitent participer

1.2. Elections sénatoriales – Janik RIVIERE

- Etablir une liste de candidats : 5 délégués titulaires et 3 suppléants
- Vérifier en amont que les candidats soient bien disponibles le 24 septembre
- Elections obligatoirement le vendredi 9 juin
- Liste de Audrey CHICHET Franck GASTINEAU Stéphane BOURON Janik RIVIERE Valérie DRAN Marie-Françoise RIVIERE Xavier GUILLLOU Bruno CORMERAIS

1.3. Retour sur la présentation du APD par l'équipe de maîtrise d'œuvre en date du 24 avril– Janik RIVIERE

- Présentation détaillée du programme à la commission
- Estimation financière > 6% par rapport à l'APS – Enveloppe budgétaire fixée par la commune dépassée
- La commission mairie doit se réunir pour débriefer sur le programme avant de revenir devant l'Assemblée pour validation en tenant compte de l'évolution financière, des subventions à venir, de celles à solliciter

1.4. Tour de tables

- Katia MONTAILLIER présente sa démission au sein du Conseil Municipal et du CCAS
- Stéphane BOURON : Cimetière => 1^{ère} intervention du collectif de bénévoles très bien passée -12 juin prochaine session désherbage. Informations relatives à l'installation de barrières limitant l'accès aux engins motorisés sur 3 secteurs (La Chambaudière, La Fourère, La Croix Verte)
- Cosmin PLESAN : retour sur les incivilités et débordements de ces dernières semaines (danger/comportement des deux roues dont le comportement sur la voie publique se fait au détriment de la sécurité – bouteilles de protoxyde d'azote régulièrement trouvées aux abords du site des Garennes – tags sur la commune – dépôt sauvage de déchets)
- Mathieu FRESLON : retour sur la dernière commission DEVECO (développement économique) au sein de l'agglomération
- Valérie DRAN : la deuxième opération du 13 mai se voit annulée suite aux dégradations du site par des jeunes, l'équipe d'animation va s'adapter en proposant une animation avec les enfants
- Marie-Françoise RIVIERE : retour sur la rencontre avec Joël GUERRIAU sénateur accompagné de Valérie LETARD sénatrice sur le thème du ZAN. Point d'étapes sur l'évolution du projet de lotissement dans ce cadre-là.
- Xavier GUILLLOU : extinction de l'éclairage public effective du 1er mai au 31 août
- Julie BAUDRY : une pâtisserie souhaite intégrer le marché à compter du 21 mai
- Louissette CAILLON : retour sur les derniers commentaires Facebook
- Bruno CORMERAIS : spectacle SVVC demande pour 2024
- Janik RIVIERE : retour sur la visite de parcs éolien et photovoltaïque du 4 mai, accompagnée de Franck GASTINEAU. Retour sur la rencontre du 3 mai avec Notus (développeur éolien)

accompagnée de Marie-Françoise RIVIERE. Concours des vins proposés par 5 vigneron
de St Lumine de Clisson 18h salle du conseil le 5 mai – objectif sélectionner le vin qui sera
servi dans les vins d'honneur dans l'année – 5 élus de St Hilaire de Clisson seront également
présents

Madame la Maire lève la séance à 22h28.

2. Agenda

- 5 mai : fête des P'tits lumineux – 19h30
 - 8 mai : Commémoration à 11h
 - 13 mai : action « plante ton slip » sous un nouveau format
 - 23 mai : comité pilotage PEDT
 - 1^{er} juin : conseil municipal
 - 2 juin : commission RH
 - 9 juin : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants du tableau des
électeurs sénatoriaux
 - 6 juillet : conseil municipal
 - 7 juillet : fête de l'été
 - 11 juillet : pique-nique organisé par le comité seniors
-

Marie-Françoise RIVIERE
Secrétaire de séance

Madame Janik RIVIERE,
Maire